

Projet : Construction d'une résidence étudiante et jeunes actifs, Mougins (06)

Annexe au Cerfa 616

B. Quels sont les spécimens concernés par l'opération

Espèce animale concernée		Description
Nom commun	Nom scientifique	
B1	Rainette méridionale (<i>Hyla meridionalis</i>)	De l'ordre de 1 à 5 individus détruits Dérangement lors de la mise en place des mesures ER
B2	Hémidactyle verruqueux (<i>Hemidactylus turcicus</i>)	De l'ordre de 5 à 10 individus détruits Dérangement lors de la mise en place des mesures ER
B3	Coronelle girondine (<i>Coronella girondica</i>)	Probablement de l'ordre de 1 individu détruit Dérangement lors de la mise en place des mesures ER
B4	Couleuvre de Montpellier (<i>Malpolon monspessulanus</i>)	De l'ordre de 1 individu détruit Dérangement lors de la mise en place des mesures ER
B5	Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	De l'ordre de 1 à 5 individus détruits Dérangement lors de la mise en place des mesures ER
B6	Tarente de Maurétanie (<i>Tarentola mauritanica</i>)	De l'ordre de 5 à 10 individus détruits Dérangement lors de la mise en place des mesures ER

Espèce avérée

Espèce fortement potentielle